

# GUIDE PRATIQUE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

*La redevance incitative, un principe simple et plus équitabel*

*Je paye pour ce que je jette :  
moins je sors ma poubelle,  
moins je paye !*



Qu'est-ce qui change ?

Comment ça marche ?

Comment sera calculée ma facture ?

**Codecom de Damvillers Spincourt**  
Siège social : 3 place Louis Bertrand 55230 SPINCOURT  
Service déchets ménagers : 2 rue Carnot 55150 DAMVILLERS

Un doute, une question ?  
[servicedechets@damvillers-spincourt.fr](mailto:servicedechets@damvillers-spincourt.fr)  
Téléphone : 03 29 85 60 68



# Ce qui change pour la collecte

Tous les usagers du service public d'enlèvement des déchets ménagers reçoivent un nouveau bac gris avec couvercle rouge, muni d'une puce électronique. Le bac reste la propriété de la codecom.

A partir du **1er juillet 2017**, seuls ces bacs et les sacs prépayés seront collectés.

## Le volume de la poubelle fournie dépend de la composition du foyer

- 1 à 2 personnes : bac de 120 l
- A partir de 3 personnes : bac de 240 l
- Résidences secondaires : bac de 120 l ou sacs prépayés en vente à la codecom
- Surproduction exceptionnelle de déchets (comité des fêtes, brocante, fête de famille...) : sacs prépayés en vente à la codecom
- Professionnels, selon leurs besoins : bac (s) de 120 l , 240 l ou 770 l

## Dans l'impossibilité de rentrer mon bac, comment puis-je signaler qu'il n'est pas à vider ?

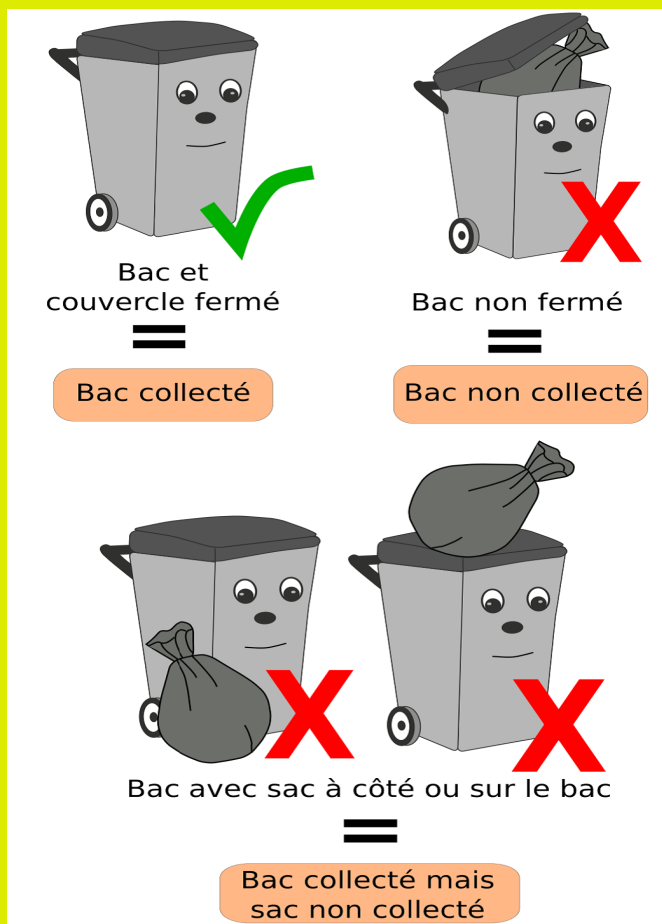
Je demande une étiquette de signalement spécifique à la codecom, que j'accrocherai à mon bac pour indiquer qu'il n'est pas à vider.

## Je souhaite mettre un verrou sur mon bac :

J'en fais la demande auprès de la codecom. Celui-ci sera installé et vous sera facturé.

Le mode de collecte ne change pas. Le camion-benne continuera de passer une fois par semaine. Les bacs ou les sacs sont à sortir la veille au soir.

## CONSIGNES DE PRESENTATION DES BACS A RESPECTER

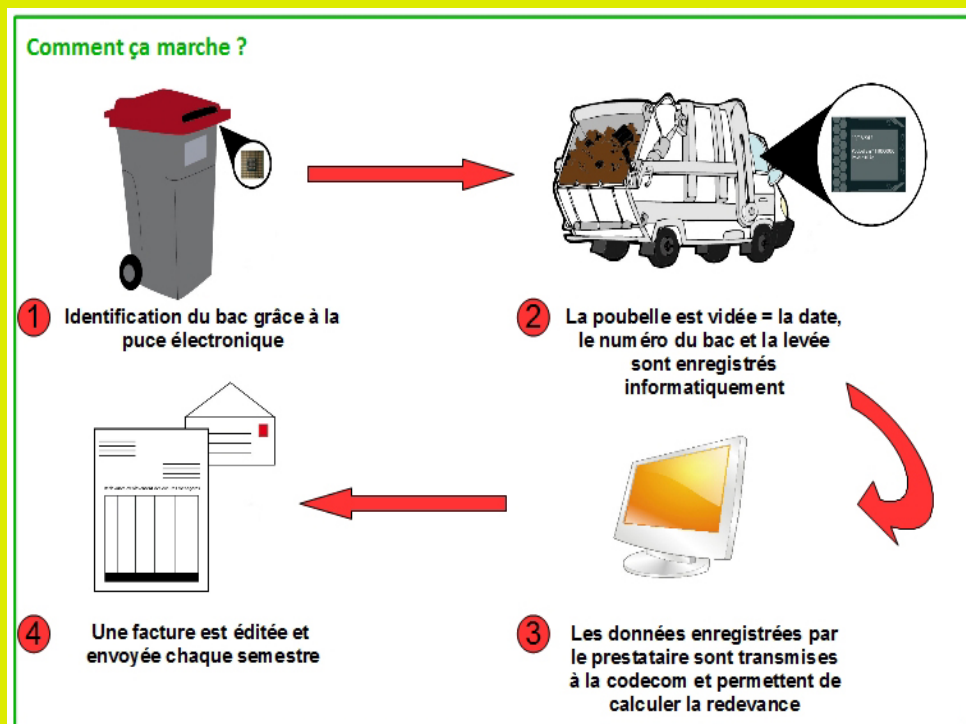


**\* Sauf sacs prépayés**

**Ne sortez votre bac que s'il est plein, car chaque levée est comptabilisée pour la facturation !**

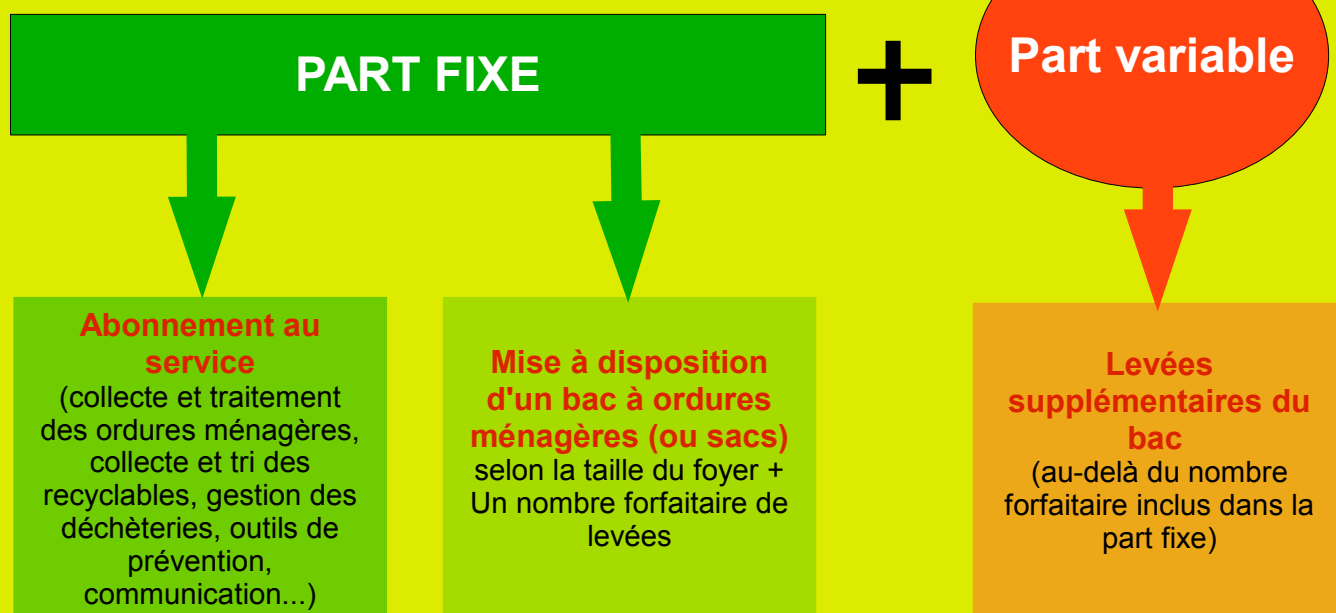
# Ce qui change pour ma facture

La redevance incitative permet de financer l'ensemble du service public d'élimination et traitement des déchets ménagers de façon équitable.



**Facturation à la levée et non à la pesée**

## Composition de la facture semestrielle



Chaque redevable devra s'acquitter au minimum de la part fixe, et éventuellement de la part variable, en fonction du nombre de présentations du bac à la collecte.

Démarrage de la comptabilisation des levées **dès le 01 juillet 2017**, avec facturation test pendant 6 mois. Vous recevrez une facture factice simulant le montant que vous auriez dû payer avec le passage à la redevance incitative.

**Facturation incitative effective au 01 janvier 2018**

# Quelques conseils pour alléger ma poubelle et ma facture

- Je trie mes déchets recyclables, en les rapportant au point tri de ma commune



- Je composte mes déchets organiques ou... j'adopte des poules



- J'utilise les services des déchèteries de Damvillers et Spincourt pour y déposer la plupart des gros déchets ou objets



- Je pose un autocollant « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres (disponible sur demande en mairie ou à la codecom)



Mais aussi :

- Je valorise mes déchets verts (tonte, tailles...) en privilégiant le paillage de mon potager ou de mon jardin
- J'achète des produits peu emballés ou en vrac
- J'adapte mes achats aux besoins de mon foyer pour éviter le gaspillage alimentaire
- Je donne ou revends les objets dont je n'ai plus l'utilité
- Je répare les objets cassés
- Je loue le matériel dont j'ai peu l'usage

**Le service déchets ménagers de la codecom peut vous conseiller et vous aider à réduire vos déchets, n'hésitez pas à le contacter !**

**Tél : 03 29 85 60 68**